

**COMMUNE
DE
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°2024/22

Conseil municipal du mardi 25 juin 2024

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Eloïse REVOL

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Jean-Pierre GOY, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Laurence SPAHR, Laurent BEAUPELLET, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Loïc BARBERAT, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Benjamin METELLY,

Membres excusés : Laetitia JOUSSE donne pouvoir à Aurélie Gutierrez ; Christine MORIN donne pouvoir à Loïc Barberat ; Béatrice DUMORTIER donne pouvoir à Marie-Agnès Mugnier ; Didier COQUARD donne pouvoir à Sébastien Bouchard ; Emeric GEHANT donne pouvoir à Eloïse Revol ; Aurore TOMA.

Membres absents : -

OBJET : Tarifs – cantine – 2024/2025

En prévision de la réactualisation du contrat de restauration scolaire, il est proposé d'augmenter légèrement les tarifs de cantine pour l'année 2024/2025.

Pour rappel, les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2023-2024 sont les suivants :

- Repas maternelle : 4,10 euros
- Repas primaire : 4,45 euros
- Panier repas pour PAI : 2,10 euros
- Repas adultes : 6,45 euros
- Repas maternelle sans inscription : 8,20 euros
- Repas primaire sans inscription : 8,90 euros

Il propose donc au conseil municipal d'augmenter d'environ 2% les tarifs de restauration scolaire comme suit :

- Repas maternelle : 4,20 euros
- Repas primaire : 4,55 euros
- Panier repas pour PAI : 2,10 euros
- Repas adultes : 6,60 euros
- Repas maternelle sans inscription : 8,40 euros
- Repas primaire sans inscription : 9,10 euros

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'augmentation des tarifs de restauration scolaire pour l'année 2024/2025 comme suit :

- Repas maternelle : 4,20 euros
- Repas primaire : 4,55 euros
- Panier repas pour PAI : 2,10 euros
- Repas adultes : 6,60 euros
- Repas maternelle sans inscription : 8,40 euros
- Repas primaire sans inscription : 9,10 euros

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la
publication et de la transmission en préfecture le
26 juin 2024

Philippe TISSOT
Maire

